

Le Conseil Municipal des Jeunes

La municipalité de BEAUCE souhaite remettre en place le CMJ (Conseil Municipal de Jeunes).

➤ C'est quoi un CMJ ?

Le CMJ vise à développer l'apprentissage de la démocratie auprès des jeunes de la commune. Il a pour mission de collecter les idées et les initiatives des enfants afin de présenter leurs préoccupations et leurs aspirations à la commission scolaire et jeunesse du conseil municipal.

Cette assemblée de jeunes pourra s'exprimer sur des sujets qui les intéressent dans différents domaines (environnement, loisirs, culture, animation, solidarité, social, sports, ...)

➤ Qui est concerné ?

Les enfants de la commune de BEAUCE âgés de 10 à 15 ans.

➤ Quel est le but d'être élu ?

C'est prendre l'engagement de participer activement à la vie de la commune de BEAUCE et ce pendant la durée du mandat (2 ans). C'est aussi un investissement personnel qui sera récompensé par une expérience particulièrement enrichissante.

« Tu découvriras la vie de ta commune bien sûr mais cela t'apprendra aussi à prendre la parole en public, à mener des projets, à travailler et à manager une équipe. »

➤ Comment s'inscrire pour participer au vote du CMJ ?

Il est impératif de s'inscrire dans un 1^{er} temps sur la liste électorale du CMJ, via le coupon distribué avec le bulletin municipal du mois juillet dernier et le remettre au secrétariat de la Mairie pour le samedi 2 octobre prochain (12h00). Ce document est disponible soit à la Mairie, soit sur le site internet : www.beauce35.fr

➤ Comment devenir un représentant du CMJ ?

Si tu souhaites devenir un des 10 représentants, il te faut remettre à la mairie de BEAUCE un dossier de candidature pour le jeudi 8 octobre 2021 comprenant :

- la feuille de candidature, avec l'exposé de tes motivations, tes projets et/ou tes idées,
- l'autorisation parentale validé par les responsables légaux
- 1 photo d'identité

Ce document est disponible soit à la Mairie, soit sur le site internet : www.beauce35.fr

Pour plus d'information, tous les enfants de 10 à 15 ans accompagnés de leurs parents sont conviés à une réunion d'information organisée le vendredi 1^{er} octobre à 19h00 en salle de La Passerelle.

➤ Les élections du CMJ

Les élections seront organisées **le samedi 16 octobre 2021 de 9h à 12h** en salle de la Mairie afin de désigner les dix représentants du CMJ, selon une répartition par tranche d'âge :

- 5 représentants pour les enfants âgés de 10 à 12 ans,
- 5 représentants un pour les enfants âgés de 13 à 15 ans.

Seuls les jeunes qui auront déposé leur candidature seront inscrits et pourront être élus !

